

## 929 millions d'euros pour rendre les gares franciliennes accessibles

Île-de-France Mobilités vient d'approuver le deuxième volet du programme de financement de mise en accessibilité des 209 gares SNCF d'Île-de-France pour un montant de 929 millions d'euros, prévus au schéma directeur d'accessibilité d'Île-de-France. Ce vaste chantier engagé permettra aux personnes à mobilité réduite d'accéder sans difficulté à 268 gares franciliennes (SNCF et RATP) d'ici 2024, soit près de 95% du trafic ferroviaire francilien. Au total, 1,45 milliard d'euros sera investi pour la mise en accessibilité de ces gares.

Aujourd'hui 146 gares sont accessibles en Île-de-France dont 34 gares aménagées entre 2016 et 2017.

Les travaux de mise en accessibilité signifient l'installation d'ascenseurs, d'escalators, de rampes d'accès, de fauteuils dans les lieux d'attente, des bandes podotactyles d'éveil à la vigilance, de balises sonores, de bandes de guidage, le rehaussement des quais pour un accès direct aux trains et la suppression des obstacles aux abords des gares. Pour mener à bien ces travaux, 50% du budget est financé par Île-de-France Mobilités, 25 % par la Région Île-de-France et 25% par la SNCF.

« Nous mettons véritablement les moyens sur la table pour apporter un service de qualité et accessible à chacun de nos voyageurs. Il s'agit bien sûr des personnes en fauteuil roulant mais également des parents avec une poussette, des femmes enceintes et des personnes âgées. Île-de-France Mobilités tient ses engagements financiers et je compte sur les opérateurs pour continuer à tout mettre en œuvre pour tenir les délais fixés et finaliser les chantiers de toutes ces gares d'ici 2024. » explique Valérie Préresse, Présidente d'Île-de-France Mobilités et de la Région Île-de-France.

### Un service d'assistance homogène dans toutes les gares

Dès le 1er janvier 2018, le service d'assistance proposé aux voyageurs handicapés sera le même dans toutes les gares franciliennes. Dans une démarche d'amélioration du service apporté aux voyageurs, il était nécessaire d'homogénéiser les modalités d'accès à cette assistance humaine, jusqu'à présent différentes en fonction des opérateurs.

Concrètement, les voyageurs handicapés seront assurés d'obtenir une assistance pour accéder à leur train de 6h30 à 20h en semaine dans les gares accessibles. En dehors de ces horaires, ils devront réserver cette assistance en ligne grâce à Vianavigo.fr ou par téléphone. Les effectifs en gare seront renforcés pour garantir ce niveau de service aux usagers.

### Un réseau de bus toujours plus accessible sur toute la région

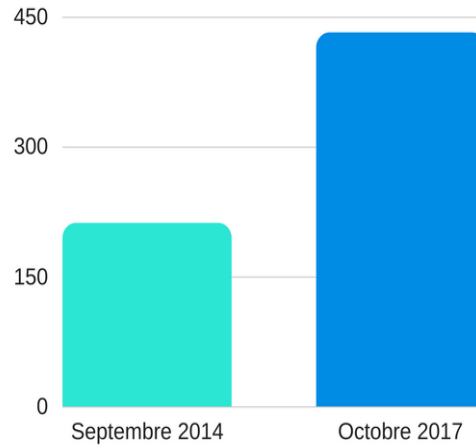
La démarche de mise en accessibilité des transports concerne également l'ensemble du réseau de bus francilien et se poursuit grâce à d'importants investissements d'Île-de-France Mobilités. Le nombre de lignes accessibles a d'ailleurs doublé en 3 ans passant de 212 en septembre

#### Contacts presse Île-de-France Mobilités

- Sébastien Mabilie, [Sebastien.mabilie@stif.info](mailto:Sebastien.mabilie@stif.info), 01 47 53 28 42
- Hélène Duguet, [helene.duguet@stif.info](mailto:helene.duguet@stif.info), 01 82 53 80 90



2014 à 432 en octobre 2017. Les aménagements nécessaires consistent à garantir un aménagement de l'arrêt en ligne et en pleine voie, c'est-à-dire sans encoche ni courbe, à rehausser la hauteur du trottoir ou à mettre sur les sols des matériaux lisses et des grilles autour des arbres situés au niveau de l'arrêt de bus. Île-de-France Mobilités finance les travaux de mise en accessibilité de l'ensemble des arrêts bus à hauteur de 70%, soit un montant d'environ 95 millions d'€ depuis 2006.



***Evolution du nombre de lignes de bus accessibles en Île-de-France***

#### **Contacts Presse**

- Sébastien Mabilie : 01 47 53 28 42 – [sebastien.mabilie@stif.info](mailto:sebastien.mabilie@stif.info)
- Hélène Duguet : 01 82 53 80 90 – [helene.duguet@stif.info](mailto:helene.duguet@stif.info)